Procès-Verbal n°3
Commission Régionale de l'Arbitrage
Section Lois du jeu

Réunion du jeudi 12 novembre 2026

Présidence : MROZEK Sébastien ;
Membres présents : BEQUIGNAT Daniel – CHANDELIER Benoit – DONZEL Frédéric – DA CRUZ Manuel – OUNOUGHI Mourad
Excusés : BOURDON Adrien – GRATIAN Julien

Ordre du jour

- Examen des réserves techniques n° 3 et n° 4 et de l'appel de l'ASC SALLANCHES.

1. Examen de la réserve technique n° 3

Réserve technique formulée par le FBBP 01 lors de la rencontre U16 Régional 1, poule B, FBBP 01 – FC ANNECY, du dimanche 11 octobre 2026 (PV n° 3 – Annexe a).

2. Examen de la réserve technique n° 4

Réserve technique formulée par LIMONEST DSD lors de la rencontre LIMONEST DSD – ALF FUTSAL, lors de la rencontre FUTSAL Régional 1, du dimanche 11 octobre 2026 (PV n° 3 – Annexe b).

3. Examen de l'appel de l'ASC SALLANCHES

Appel formulé par l'ASC SALLANCHES contre la décision de la Section des Lois du jeu du district de Haute-Savoie – Pays de Gex, relatif à la réserve technique déposée à la 83e minute de la rencontre Seniors D3, poule C, DOUVAINE LOISIN ETS. 2 – ASC SALLANCHES 2, du samedi 17 octobre 2026 (PV n° 3 – Annexe c).

L'ordre du jour n'ayant plus de points à évoquer, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,

Frédéric DONZEL

Le président de la Section Lois du jeu,

Sébastien Mrozek